Valeurs de la République : formation e-learning pour agents de sécurité privée

0 jour 3 heures

Programme de formation

Public visé

Agents de sécurité privée, en formation initiale ou pour le renouvellement de la carte professionnelle.

Pré-requis

Avoir une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) en cours de validité, ou être déjà titulaire d'une carte professionnelle dématérialisée.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, non-discrimination, liberté de conscience, prévention de la violence et respect de la dignité de la personne humaine.
- Reconnaître les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû.
- Situer la République, la démocratie et la Constitution de 1958.
- Distinguer l'ordre public et le rôle de la police nationale, de la gendarmerie et de la police municipale, et situer la place de l'agent de sécurité privée.
- Appliquer ces principes dans les situations du métier : neutralité au poste, non-discrimination, visiteur qui refuse un contrôle.

Description / Contenu

Liberté, égalité, fraternité, laïcité, dignité de la personne : la formation Valeurs de la République remet les principes de la République au cœur du métier d'agent de sécurité privée, au poste, face à un visiteur, un jour de cérémonie.
Le parcours s'ouvre sur une page de garde où le titre se forme en 3D. Un préambule pose la République et la Constitution de 1958, puis cinq étapes suivent une matinée de cérémonie jusqu'à l'incident : la devise, la laïcité et la neutralité, le ton qui monte devant un visiteur qui refuse d'ouvrir son sac, les symboles de la République, l'ordre public. On clique, on place, on écoute, on tranche. Une évaluation finale clôt le parcours, avec un seuil de réussite de 60 %.
Formation e-learning de 3 h, sur ordinateur ou sur téléphone. L'équipe de REM Formation répond au téléphone pendant toute la formation : 01 49 19 81 79.
Module obligatoire pour les agents de sécurité privée : le programme est conforme à l'arrêté du 5 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité.

Modalités pédagogiques

Formation 100 % en ligne, en autonomie, sur ordinateur ou sur téléphone. Chaque écran demande un geste : cliquer, placer, écouter, trancher. Une voix guide l'apprenant et un journal garde chacune de ses décisions.

Moyens et supports pédagogiques

Module e-learning immersif au format SCORM : mots en 3D, scènes, jauge de tension, extrait musical de la Marseillaise, journal de décisions. Tout est hébergé dans le module, sans lien externe. L'équipe de REM Formation répond au téléphone pendant toute la formation, et une personne sans ordinateur peut suivre la formation dans les locaux de REM Formation.

Modalités d’évaluation et de suivi

Évaluation finale en ligne, à correction automatique, avec un seuil de réussite de 60 %.

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

14/11/2026